

Le Caire, le 15 mars 2015

Chères et chers collègues,

Dans le cadre du soutien apporté aux actions de coopération internationale, le MENESR met en place, cette année encore, un dispositif de contrats doctoraux fléchés à l'international (ACI). Ce dispositif peut bénéficier à tout doctorant dont les recherches s'inscrivent dans le cadre des programmes scientifiques d'une des cinq Écoles françaises à l'étranger : École française d'Athènes, École française de Rome, Institut français d'archéologie orientale, École française d'Extrême-Orient, Casa de Velázquez (École des hautes études hispaniques).

Nous attirons votre attention sur le fait que la procédure de candidature dans le cadre de ce type de contrat change en 2015. Les dossiers de candidatures devront désormais parvenir directement à chacune des EFE concernées, sous forme d'un document pdf unique comprenant :

- un projet de thèse de cinq pages au maximum ;
- le CV du candidat pressenti pour entreprendre cette recherche ;
- une lettre de présentation du ou des directeur(s) de thèse pressenti(s) ;
- l'avis du directeur de l'ED.

L'Institut français d'archéologie orientale (Ifao) a vocation à accueillir des doctorants préparant une thèse dans les champs disciplinaires qui relèvent de sa sphère de compétence telle qu'elle est définie dans le décret 2011-164 du 10 février 2011 relatif aux Ecoles françaises à l'Étranger. Il « développe des recherches sur l'Égypte et son aire d'influence historique dans les domaines de l'archéologie, de la philologie, de l'histoire et des autres sciences humaines et sociales de la Préhistoire à l'époque contemporaine. Ces recherches portent notamment sur les études égyptologiques, papyrologiques, coptes et arabo-islamiques. » (titre I^{er}, art. 3, III)

L'Ifao peut donc accueillir, en convention avec l'École Doctorale du candidat retenu, en septembre 2015 et pour une durée de trois ans, un doctorant travaillant dans ces champs disciplinaires, géographiques et chronologiques. Les candidats trouveront sur le site internet de l'Ifao une présentation des orientations scientifiques de la programmation quinquennale en cours :

<http://www.ifao.egnet.net/axes-2012/>

Les documents devront être envoyés sous format électronique (pdf unique) à l'adresse direction@ifao.egnet.net, jusqu'au **23 avril à 12 h 00**. Après une première expertise et un classement au sein de chaque EFE, ils seront transmis pour expertise au MENESR. La phase des expertises pilotée par le ministère s'achève le 18 juin, ce qui devrait nous permettre, après confrontation de l'avis des experts et du classement de l'École, de vous

transmettre les résultats **avant la fin du mois de juin.**

Nous tenons à rappeler que cette allocation vient s'ajouter au contingent d'allocations dont dispose chaque ED : elle constitue donc à la fois un renforcement de l'aide aux jeunes chercheurs et un soutien à la recherche française à l'étranger. Pour l'Ifao, c'est aussi l'occasion de renforcer ses partenariats avec les Universités françaises. Nous vous remercions donc par avance d'assurer la plus large diffusion de cette information par les laboratoires rattachés à votre ED

En espérant que cette opportunité de collaboration avec l'Ifao retiendra toute votre attention ainsi que celle des directeurs de laboratoires et équipes fédérés au sein de votre ED, nous vous prions, chères et chers collègues, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

La Directrice
Béatrix Midant-Reynes